

LETTRÉ OUVERTE

A : M. BOU, Président de la Chambre d'agriculture du Tarn

Objet : Communiqué de presse de la Chambre d'agriculture du 01/12/11 sur le nombre d'échangeurs du projet autoroutier Castres-Toulouse

Pièce jointe : Communiqué de presse de la chambre d'agriculture du Tarn

Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture du Tarn,

Nous avons pris connaissance de votre communiqué de presse du 01 décembre 2012 concernant la position de la Chambre d'agriculture du Tarn sur le nombre d'échangeurs du projet autoroutier Castres – Toulouse et publié juste avant la fin de la concertation sur les échangeurs.

Votre position serait aujourd'hui de réduire le nombre d'échangeurs sur l'itinéraire Castres-Toulouse « *au stricte minimum* », c'est à dire 3 « *un à l'entrée, un à la sortie et un au milieu du trajet* », votre « *crainte* » étant désormais « *de voir se développer autour de chaque zone d'échanges des zones d'habitats et d'activités peu organisées et très consommatrices d'espaces agricoles* ».

Votre réaction sur la question de l'étalement urbain et des impacts sur les terres agricoles, ne peut que faire sourire, ou laisser pour le moins dubitatif quant à la sincérité, la volonté et la détermination de la Chambre d'Agriculture du Tarn de se préoccuper si tardivement de l'étalement urbain au droit des échangeurs.

En effet les caractéristiques de ce projet autoroutier, en particulier sur le nombre d'échangeurs, sont connues et en débat depuis plus de 4 ans et demi, et la question de l'étalement urbain au droit des échangeurs a été à maintes reprises soulevée par le milieu associatif. Vous avez été directement interrogé sur le sujet en tant que représentant de la SAFALT¹ lors d'une réunion du débat public² et à cette question sur les échangeurs vous avez rapidement éludé le problème en répondant : « *... cela dépendra beaucoup des élus* » et « *Ne demandez pas tout à la profession* »³. Comment ne pas s'indigner alors devant de tels propos et une préoccupation si tardive sur l'étalement urbain, alors qu'en tant que président de la SAFALT, vous auriez dû « *monter en première ligne* » pour la protection du foncier. Au lieu de cela, vous intervenez alors que les débats sont clos.

¹ SAFALT Société d'Aménagement Foncier Aveyron Lot Tarn :: <http://www.agritarn.com> « *... Instruments de la politique foncière agricole, les SAFER apportent également leur concours au développement économique rural nécessitant la maîtrise de foncier : grandes infrastructures routières, zones d'activité, etc...* »

² Réunion de CARAMAN du 23 novembre 2009 : M. BOU intervenant en tant que président de la SAFALT avec M. JACQUOT son directeur.

³ Verbatim de la réunion de Caraman du 23/11/09 : <http://www.debatpublic-castrestoulouse.org/docs/compte-rendu/caraman-20091123/20091123-verbatim-.pdf>

Collectif RN126

Pourtant vous disposiez depuis 2008 de tous les éléments pour réagir, en particulier nos dossiers d'études sur ces questions, nos avertissements répétés lors de notre rencontre à Albi le 28 juillet 2009 sur les risques que fait peser l'autoroute sur les territoires ruraux traversés dont la première ressource est l'agriculture.

Vous n'êtes pas sans ignorer que la nécessité de limiter la consommation des terres agricoles pose comme enjeu essentiel le devenir et l'organisation de nos territoires a fortiori lorsque ces derniers sont à forte vocation agricole. Il est donc regrettable de constater que durant le débat public, sur cette nécessité, les écrits, discours ou interventions convenues ou purement formelles, toujours a minima, de la Chambre d'Agriculture du Tarn, ne faisaient, en définitive, qu'autoriser la poursuite de ce projet. Elle a d'ailleurs été vivement remerciée pour ce positionnement « responsable ».

Nous attendons donc sans impatience une réponse de non-recevoir de la DREAL à votre demande de limiter à 3 le nombre d'échangeurs, mais surtout et avec beaucoup d'intérêt, celle des élus des territoires traversés.

Ce communiqué de la Chambre d'agriculture du Tarn, empreint d'une certaine naïveté, ou du moins confit d'une certaine hypocrisie, s'inscrit donc pour nous, sur le fond comme sur la forme, dans la continuité du positionnement ambiguë de la Chambre d'Agriculture du Tarn sur le projet autoroutier.



Le porte parole du collectif RN126.

Frédéric MANON

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Frédéric Manon'. The signature is stylized and written over a horizontal line.



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
TARN

Communiqué de Presse

1er décembre 2011

Liaison autoroutière Toulouse Castres Concertation sur les échangeurs

Le projet d'autoroute reliant Toulouse à Castres-Mazamet est entré dans la phase de concertation relative au positionnement des échangeurs qui jalonnent le parcours. L'agriculture tarnaise est au premier chef concernée par ce projet consommateur de terres agricoles qui impactera le potentiel de production de notre département.

Les élus de la Chambre d'agriculture réunis en session le 28 novembre 2011 ont exprimé au Préfet du Tarn leurs exigences quant au nombre d'échangeurs :

La Chambre d'agriculture demande que le nombre d'échangeurs soit réduit au strict minimum car pour chaque échangeur l'emprise foncière est importante.

Au delà de cette forte consommation d'espace induite par les échangeurs, s'ajoute la crainte de voir se développer autour de chaque zone d'échanges des zones d'habitats et d'activités peu organisées et très consommatrices d'espaces agricoles.

Le projet soumis à la concertation propose 11 possibilités pour les échangeurs. La Chambre d'agriculture du Tarn demande à ce que seuls 3 sites soient retenus : un à l'entrée, un à la sortie et un au milieu du trajet.

De manière générale, la Chambre d'agriculture demande à ce que les options choisies dans le projet de liaison de Toulouse à Castres-Mazamet soient les plus économes possible en surfaces soustraites à l'activité agricole et que des solutions soient trouvées pour limiter l'impact sur les exploitations agricoles.

Le Président

Alain Bou